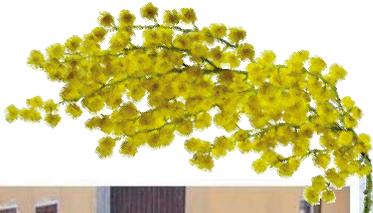




INFO

MESSIMY  
SUR SAÔNE

VILLAGE



N° 117 — MAI 2019



- **Info Mairie** - P 4 & P 13

- **Vie Economique** - P 14

Echange avec les artisans, services .... de Messimy sur Saône

-**Cap sur les Commissions Communales** - P 15 à 20

Communications, Finances, Environnement, Travaux , Bâtiments, Scolaire

- **Vie Associative - Animations** - P 21 & P 24

Bibliothèque , école, les associations, date annonce manifestation, ...

- **Côté Pratique ... info** - P 25

Etat civil, SMICTOM, hauteur d'eau , informations ...

- **Conseil Municipal** - P 26 à 30

- **En Encart :**

- Questionnaire sur les besoin de navette: aide aux déplacements

- coupon réponse au questionnaire sur le projet de location d'un broyeur.

### Infos Mairie

*En raison des fêtes de la Pentecôte:*

*La mairie sera exceptionnellement*

*fermée le samedi 8 juin 2019*

*L'Etat simplifie les démarches pour toute demande de carte d'identité ou de passeport*

*en faisant une pré-demande en ligne*

*connectez-vous sur*

*[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)*

*L'utilisation d'engins bruyants est autorisée :  
les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h*

*Et*

*les samedis de 8h à 12h et de 15h à 20h*

*Elle est interdite:*

*les dimanches et jours fériés toute la journée*

*Pensez à ne pas incommoder vos voisins y compris avec le brulage !*

**Mairie horaires d'ouverture au public:**

***Mardi – Jeudi – Samedi***

***de 9 heures à 11 heures 30 et***

***Vendredi de 13 heures 30 à 16 heures***

***Tel 04.74.67.80.77 - Fax 04.74.67.94.58***

***[mairie.messimysursaone@orange.fr](mailto:mairie.messimysursaone@orange.fr)***

***site internet : [www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)***

***Permanence de M. le Maire ou des Adjointes  
le samedi matin de 10 h à 11h30***

Responsable de la publication: Jean-Claude MOURREGOT

Réalisation et distribution : Pierre Ruiz, Agnès Velu, Jean-Claude Mourregot, Nathalie Feltrin, Philippe Brunel.

Mise en page: Christine Brillant - Tirage en 580 exemplaires - Photo de couverture : Messimy sur Saône  
Dépôt légal mai 2019 - n°117

L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune [www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)

## Le Mot du Maire

Chers concitoyens et amis,

Après le climat de colère de cet hiver, qui n'est d'ailleurs peut-être pas totalement éteint, voici le printemps météorologique, mais point d'hiver ou si peu !

Le préfet a placé le département en vigilance sécheresse. En effet le manque d'eau des nappes souterraines se fait déjà ressentir.

Les conséquences du réchauffement climatique sont de plus en plus flagrantes et la prise de conscience de la population de plus en plus affirmée.

C'est dans cet esprit que nous allons vous proposer une journée dédiée à l'Eau. Un composant essentiel de notre monde, indispensable à la vie et à la civilisation, donc un enjeu fondamental de géopolitique pour la gestion de cette ressource naturelle. Vous en saurez plus dans ce numéro de printemps.



Toujours dans cet esprit, et comme nous le faisons tous les ans, lorsque la météo nous le permet, nous avons procédé au nettoyage des bords de Saône, mais aussi d'une grande partie des voies communales. Cette année nous avons la chance de bénéficier de la participation d'une vingtaine de jeunes scouts de France, grâce au concours de Malo COLRAT. Un grand merci aux scouts et bien sûr à tous les participants.

Toujours dans le volet de la préservation de la planète, un autre enjeu est celui de la qualité de l'air. En effet on estime à plus de 48 000 décès prématurés par an, dus à la mauvaise qualité de l'air ! C'est pour cette raison qu'un arrêté préfectoral de 2017 interdit le brûlage à l'air libre des végétaux. La commission Environnement vous propose des alternatives, pour vous aider à vous débarrasser de vos tailles. Vous trouverez en encart, un questionnaire que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner.

### **La municipalité devra veiller au bon respect de l'interdiction du brûlage.**

Pour des raisons écologiques qui auront des répercussions économiques nous allons procéder à l'extinction de l'éclairage public à certaines heures. Quelques détails techniques sont encore à régler... Nous vous en dirons plus le moment venu.

Au niveau de la communauté de communes, comme cela devient une compétence obligatoire depuis le premier janvier 2019 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, ce qui est le cas de notre Intercommunalité VAL DE SAÔNE CENTRE, nous avons démarré le PCAET, le Plan Climat Air Energie Territorial. Agnès VELU, adjointe en charge de l'environnement, est la référente pour notre commune, nous vous informerons des avancées au fur et à mesure, par le biais notamment, du site Internet [messimysursaone.fr](http://messimysursaone.fr)

Enfin et toujours sur le volet écologique, nous avons réfléchi sur la question de la mobilité. Nous voulons proposer aux Messimiens (ennes) un service de transport collectif, type minibus mais adapté à l'échelle du village, pour rejoindre des zones marchandes. Aussi, nous vous proposons, joint à ce numéro, un questionnaire à ce sujet que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner afin de mesurer la pertinence de ce service.

Tout cela participe à notre contribution pour la sauvegarde de notre planète !

Comme annoncé lors des vœux aux habitants, c'est le travail sur le budget qui occupe la commission Finances et naturellement notre secrétaire Alain Guex. Car en effet, les demandes en terme d'amélioration ou aménagement tant sur le plan culturel, scolaire, sportif ou encore sécuritaire sont nombreuses et toutes légitimes. Mais les recettes sont limitées et nous devons faire des choix. Comme les autres années, nous ferons au mieux en notre âme et conscience.

Le budget a été voté le 11 avril dernier en conseil municipal, il vous sera présenté dans le détail dans le prochain Info village et dès maintenant sur le site Internet de la commune.

## Le Mot du Maire - suite

La municipalité a fait le choix d'entendre les concitoyens et pour cela de suivre le cadre proposé par le Gouvernement. Un débat a donc eu lieu en salle polyvalente le 8 mars, vous trouverez les résumés des restitutions des quatre thèmes dans ce numéro. Un grand merci à tous participants qui ont contribué à cet échange, ainsi qu'aux organisateurs !

Enfin, pour clore ce petit mot je tiens à remercier nos trois agents recenseurs, ainsi que Christine Brillant qui a dirigé l'équipe, pour le travail accompli et l'organisation du recensement de la population, qui s'est déroulé entre janvier et février.

Bon printemps à tous !

*Jean-Claude Mourregot*

## – INFOS MAIRIE

### Rencontre avec les nouveaux habitants et bébés de l'année 2018

Madame, Monsieur, que vous soyez locataire ou propriétaire, vous vous êtes récemment installé à Messimy-sur-Saône et vous vous posez diverses questions sur la commune. Il nous a donc semblé naturel de convier les nouveaux habitants à une rencontre conviviale.

Aussi, nous serons heureux de vous accueillir le **samedi 15 juin 2019 à 11 heures** en Mairie – Salle du conseil municipal.

Une invitation sera envoyée à tous les bébés de l'année 2018.

Cette rencontre sera l'occasion de discuter du fonctionnement de la collectivité, de faire connaissance avec l'équipe municipale et de partager le pot de l'amitié.

Pour organiser au mieux cette réception, nous vous remercions de vous faire connaître auprès du Secrétariat de Mairie au plus tard le 7 juin 2019.

### Fleurir le centre du Village ...

Nous installerons les fleurs le Samedi 25 mai à 8h30. Venez nous rejoindre pour

# Faire une pluie de fleurs



# à Messimy sur Saône

### Cérémonie de la FNACA

Le 19 mars dernier, la commune a accueilli la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) pour célébrer l'anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie, signé le 18 mars 1962 et entré en vigueur le lendemain.

La Fédération Nationale est composée de 3560 Comités locaux regroupés par département.

Le Comité du Val de Saône comprend dix communes : Ambérieux en Dombes, Ars, Chaleins, Fareins, Frans, Jassans, Messimy sur Saône, Sainte Euphémie, Saint Trivier sur Moignans et Villeneuve.

Ce comité est lui-même divisé en deux sections : celle dont nous dépendons comprend Chaleins, Fareins, Messimy, Saint Trivier et Villeneuve.

Chaque année, après une cérémonie très officielle à Bourg en Bresse, en présence du Préfet et des autorités militaires, les adhérents font le tour des cimetières de leurs communes pour rendre hommage à leurs camarades tombés dans les combats. A tour de rôle, chacune des cinq communes assure la dernière cérémonie, qui a un caractère plus complet.

Cette année, c'était Messimy.

Après avoir déposé des gerbes au monument aux morts et sur les tombes de Georges LAURENT, tué à Miliana en 1959, et de Roger TAVERNIER, tué à Zéddine en 1960. La cérémonie s'est poursuivie, devant la stèle, par la remise de la médaille du combattant à trois habitants de nos communes : Marc Lager de Fareins, Lucien Lapierre de Chaleins et Jean Rigaud de Messimy.

On peut s'étonner d'une reconnaissance aussi tardive.

Cette médaille ne peut être remise qu'en reconnaissance d'une présence en zone de combats. Ce n'est qu'en 1974 que la loi a autorisé la remise des médailles aux militaires présents en Algérie jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1962, date de l'indépendance officielle de ce pays (ce n'est qu'en 1999, que les « événements d'Algérie » ont été, officiellement, requalifiés en « guerre d'Algérie »).

L'indépendance de l'Algérie n'a pas ouvert immédiatement une période de calme et de paix, des actions terroristes de la part de l'O.A.S. française, mais aussi, et surtout, de l'A.L.N. algérienne, ont contribué à maintenir un climat de grande violence, qualifiée aujourd'hui de guerre civile. Les accords d'Evian prévoyaient un retrait progressif des troupes françaises sur trois années à compter de l'indépendance. Des appelés du contingent ont donc été affectés en Algérie jusqu'en 1964.

L'arrêté du 12 décembre 2018, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, a étendu l'application de la loi aux militaires présents au moins 120 jours en Algérie jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1964.

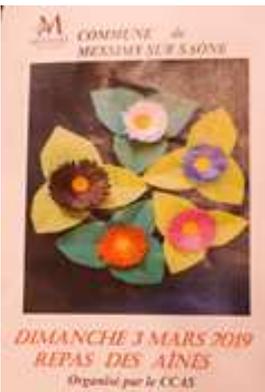
*« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».*

La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié, offert par la commune, sous la halle, malgré une météo peu clémente.



## – INFOS MAIRIE - suite

### Repas des Aînés du 3 mars 2019



Après le discours de bienvenue de Monsieur le Maire, les invités sont passés à table pour déguster le repas servi comme à l'accoutumée par les administrateurs du CCAS (Comité Consultatif d'Action Sociale) et cuisiné par le traiteur BERTRAND et FILS.

Le repas annuel s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse animée par LA COMPAGNIE DU RÊVE, bien apprécié de tous, même si certains auraient souhaité plus de danse.

Place aussi à la bonne humeur, à la joie de se retrouver et d'échanger, en mettant de côté pour quelques instants ses tracas.

Cet après-midi de rire, et de bonne humeur est bien la preuve que chacun des invités apprécie ce moment convivial.

Un merci à tous les invités pour leur dynamisme, merci à l'équipe du CCAS et à tous.



### Journée de l'eau le 4 mai 2019



### Fin de l'enquête du recensement de la population

Première expérience en tant qu'agent recenseur.

Se présenter chez les gens ne coule pas de source, mais la majorité des habitants se sent concernée et cela m'a permis de faire de belles rencontres, l'accueil est chaleureux et fait vite oublier les rares personnes désagréables.

Cette année la possibilité de répondre par internet, avec ou sans notre aide, a été largement suivie. Un grand merci à Dominique Tafani de l'INSEE et Christine Brillant pour leur aide et leur soutien précieux .

**Béatrice**

secteur plaisant, bon accueil dans l'ensemble .

Un petit bémol sur les sonnettes qui ne marchent pas .

Le + cette année, c'est d'envoyer les bulletins par internet .

Un échange sympathique avec les habitants .

A refaire

**Fabienne**

Le recensement 2019 a été très enrichissant. Etant né à Messimy sur Saône, cela m'a permis de revoir certaines personnes que j'avais perdues de vue.

Ma mission s'est très bien passée, j'ai été bien accueilli.

Il faut être disponible le soir et le weekend et ne pas hésiter à aider les personnes âgées à remplir le formulaire.

Sinon beaucoup de réponses ont été faites par internet.

A noter toutefois sur l'ensemble du recensement de mon secteur, j'ai eu à déplorer un seul refus.

**René**

### Enquête de besoins de navette : aide aux déplacements

*Nous avons reçu une entreprise proposant un transport collectif, type minibus au départ de Messimy sur Saône. Conscients que certains habitants sont en difficulté pour se rendre faire des courses, effectuer des démarches administratives, nous nous demandons si ce type de service pourrait intéresser certains d'entre vous. Ce questionnaire a pour but d'étudier l'opportunité de mettre en place un transport collectif, type minibus, au départ de notre village pour se rendre dans des zones d'activités à proximité.*

*Merci de déposer votre réponse au secrétariat de la Mairie ou dans la boîte aux lettres avant le 31 mai 2019*

**document en encart ou téléchargeable sur le site de la Commune [www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)**

*En page d'accueil sur le bandeau "toute l'actu de votre village"*

## – INFOS MAIRIE - suite

Tous les jeunes ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

L'attestation de recensement qui sera remise doit être conservée avec attention, puisqu'elle sera ensuite demandée pour les inscriptions à certains concours ou examens tel que le baccalauréat, le permis de conduire, le CAP, le BEP ...

### INVITATION

à la cérémonie  
du 8 mai à 11 h 00  
RDV au Cimetière

ELECTIONS EUROPEENES le 26 mai  
Bureau de vote - salle polyvalente  
de 8h00 à 18h00

Retrouvez nos artisans, associations, assistantes maternelles, calendriers des manifestations sur notre nouveau site internet

<https://www.messimysursaone.fr>

### Quelques dates à retenir:

- Nettoyage bords de Saône & Village le 27 avril. Reporté en cas de pluie le 11 mai
- Le 4 mai, journée expo sur l'eau
- Cérémonie du 8 mai à 11h00 au Cimetière
- Plantation des fleurs, le 25 mai
- 15 juin, accueil des nouveaux habitants et bébés de 2018

La Commune organise  
son 4ème FORUM des  
Associations

le samedi 24 août 2019

# M

**AIRIE - Horaires d'ouverture au public :**

**Mardi – Jeudi – Samedi de 9 heures à 11 heures 30**

**et Vendredi de 13 heures 30 à 16 heures 00**

04.74.67.80.77 - Fax 04.74.67.94.58 [mairie.messimysursaone@orange.fr](mailto:mairie.messimysursaone@orange.fr)

*Permanence du Maire ou des Adjointes le samedi matin*

*de 10h00 à 11h30*

## ***Le Grand Débat National - Restitution de la réunion de Messimy S/S***

Le 8 mars, une trentaine de personnes étaient présentes à la salle polyvalente, ci-dessous la restitution du compte rendu de réunion. Faute de temps alloué à chaque thème, toutes les questions n'ont pas été abordées.

### **Démocratie et Citoyenneté**

#### **VIE INSTITUTIONNELLE ET DEMOCRATIQUE**

##### **1. En qui faites-vous le plus confiance pour vous faire représenter dans la société et pourquoi ?**

La confiance envers les élus locaux et territoriaux est encore intacte, mais celle envers le gouvernement est en baisse car les participants estiment que les promesses faites ne sont pas tenues. La profession de foi doit être respectée.

##### **2. En dehors des élus politiques, faut-il donner un rôle plus important aux associations et aux organisations syndicales et professionnelles ?**

La réponse est non, sans commentaire.

##### **3. Que faudrait-il faire pour renouer le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent ?**

Pas de commentaire

##### **4. Le non-cumul des mandats instauré en 2017 pour les parlementaires ( députés et sénateurs) est :**

**Une bonne chose      Une mauvaise chose      Je ne sais pas      Pourquoi ?**

Les participants sont favorables au non cumul des mandats. Limitation du nombre de mandat par élu.

##### **5. Que faudrait-il faire pour mieux représenter les différentes sensibilités politiques?**

Les participants souhaitent plus de proportionnelle

##### **6. Selon vous, faut-il introduire une dose de proportionnelle pour certaines élections, lesquelles ? ( plusieurs réponses possibles) : Législatives ; Départementales ; Régionales ; Il ne faut pas introduire de proportionnelle.**

Les participants souhaitent plus de proportionnelle pour tout type d'élection.

##### **7. Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre de parlementaires ( députés + sénateurs = 925) ?**

Les participants souhaitent réduire le nombre de députés **et** sénateurs.

##### **Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre d'autres élus ?**

##### **8. Que pensez-vous de la participation des citoyens aux élections et comment les inciter à y participer davantage ?**

Pour inciter les citoyens à participer davantage aux élections, il faut rendre le vote obligatoire

##### **9. Faut-il rendre le vote obligatoire ?**

Oui il faut rendre le vote obligatoire

##### **10. Faut-il prendre en compte le vote blanc ?**

Il faut comptabiliser les votes blancs et prendre en compte les justifications de ce choix.

##### **11. Que faudrait-il faire aujourd'hui pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment mettre en place une démocratie plus participative ?**

Les participants sont favorables à plus de démocratie participative. Une consultation régulière par le biais d'internet semble une solution intéressante.

##### **12. Faut-il avoir davantage recours au référendum au niveau national ?**

Oui, il faut avoir davantage recours au référendum aussi bien au niveau national .

##### **Faut-il avoir davantage recours au référendum au niveau local ?**

Oui, il faut avoir davantage recours au référendum aussi bien au niveau local.

##### **13. Faut-il faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée ( le RIP est organisé à l'initiative de membres du Parlement soutenu par une partie du corps électoral) qui est applicable depuis 2015 ?**

Les participants ne sont pas favorables au RIP.

## **Le Grand Débat National - suite**

### **Démocratie et Citoyenneté - suite**

#### **14. Faut-il tirer au sort des citoyens non élus pour les associer à la décision publique ?**

Les participants sont d'accord pour tirer au sort des citoyens pour les associer à une décision.

#### **15. Que faudrait-il faire pour consulter plus directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public, par l'Etat et les collectivités ?**

La question n'a pas été abordée

#### **16. Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ?**

#### **Faut-il les transformer ?**

La question n'a pas été abordée

### **VIE CITOYENNE**

#### **17. Diriez-vous que l'application de la laïcité en France est aujourd'hui ;**

Satisfaisante

A améliorer

A modifier profondément

Les participants estiment que l'application de la laïcité doit être améliorée.

#### **18. Que proposez-vous pour renforcer les principes de la laïcité ?**

Les lois votées doivent être appliquées.

#### **19. Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ?**

Tous les élus doivent montrer l'exemple. Ils doivent être exemplaires et ne pas faire de démagogie notamment sur ce sujet.

#### **20. Que faudrait-il faire aujourd'hui pour renforcer l'engagement citoyen dans la société ?**

Il faut plus de pédagogie : Eduquer, Expliquer, Communiquer.

#### **21. Quels sont les comportements civiques qu'il faut promouvoir dans notre vie quotidienne ou collective ?**

Les comportements civiques qu'il faut promouvoir sont : Le respect, la tolérance, une meilleure éducation parentale et scolaire.

#### **Les questions 22 à 28 incluse n'ont pas été abordées**

#### **29- Pensez-vous qu'il faille instaurer des contreparties aux différentes allocations de solidarité ?**

Certains participants estiment que les bénéficiaires d'aides sociales doivent donner une contrepartie sous forme de temps pour des travaux d'intérêt général. D'autres estiment qu'il ne faut pas opposer des catégories contre d'autres.

### **IMMIGRATION ET INTEGRATION**

#### **30- Que pensez-vous de la situation de l'immigration en France aujourd'hui et de la politique migratoire ? Quels sont, selon vous, les critères à mettre en place pour définir la politique migratoire ?**

De façon générale pour répondre à la question de l'immigration, les participants demandent plus d'humanité pour l'accueil des migrants ; une d'aide apportée dans les pays d'origines de ces personnes semblerait plus efficace.

#### **Les autres questions sur l'immigration ( de 31 à 33 incluse n'ont pas été abordées)**

#### **34- Y a-t-il d'autres points sur la démocratie et la citoyenneté sur lesquels vous souhaiteriez vous exprimer ?**

D'une façon générale la Question de l'Europe a été la grande absente du Débat.

## ***Le Grand Débat National - suite***

### **La Fiscalité et les dépenses publiques**

**Préambule :** Faute de temps imparti à chaque thème, toutes les questions n'ont pas été abordées.

#### **Que faudrait-il faire pour rendre la fiscalité plus juste et plus efficace ?**

- Il faut supprimer les niches fiscales
- Retour d'information sur l'utilisation de l'argent de l'impôt.
- Il n'y a jamais assez d'argent
- Il faut réduire les dépenses de fonctionnement de l'Etat et de la dépense publique en général.
- Il faut plus de transparence.
- Les députés et sénateurs ne sont pas systématiquement présents lors des débats.
- Augmenter le nombre de tranches de l'Impôt sur le Revenu
- Réduire les strates administratives.
- L'impôt sur les bénéfices doit être égal pour toutes les entreprises
- Renforcer le corps des contrôleurs.
- Donner plus de pouvoir à la Cour des Comptes
- Rétablir la taxe d'habitation
- Baisser la CSG pour les retraités.

#### **CONCERNANT LA TVA**

- Il faut rétablir la TVA sur les produits de luxe.
- TVA plus évolutive

#### **CONCERNANT LES AIDES SOCIALES**

- TIG pour les chômeurs et les bénéficiaires du RSA.
- Refonte des Aides Sociales
- Revoir le fonctionnement de Pôle Emploi.
- Disparité des niveaux de salaire

### **La Transition Ecologique**

Les participants n'ont pas directement répondu aux questions, faute de temps imparti à chacun des thèmes, voici les idées, remarques et réflexions:

#### **OBSERVATIONS - CONSTATS**

- Ce ne sont pas les Français seuls qui vont régler le problème général du dérèglement climatique ; on ne pèse rien face l'ampleur du problème.
- Pourquoi serions-nous les seuls à faire des efforts ? On tape toujours sur les mêmes.
- Les Américains n'ont pas signé l'Accord de Paris sur le climat.
- Les plus gros pollueurs sont la Chine, l'Inde, les USA.
- On demande aux particuliers de faire des efforts, mais on ne demande rien aux entreprises.
- On parle de la fonte de glace aux pôles, mais en fait, la banquise fond au pôle nord mais augmente au pôle sud ???
- Il faut changer les mentalités.

## **Le Grand Débat National - suite**

### **La Transition Ecologique - suite**

- Transports collectifs : insuffisamment développés, complexité : exemple pour se rendre de Messimy /Saône à Villefranche/Saône il n'y a pas de ligne directe ; de plus la ligne 113 ne permet pas d'accéder au TCL (Transports en Commun Lyonnais) ; fermeture des petites lignes ferroviaires.
- Les actions gouvernementales en faveur de l'écologie se traduisent toujours par plus de taxation ou impôt.
- Les véhicules que nous détruisons (pays occidentaux) se retrouvent dans les pays en voie de développement... Le transport aérien est le plus gros pollueur et on continue la politique du Low-cost.
- On ne parle pas du nucléaire, alors que cela paraît nécessaire pour la transition écologique.
- Nos déchets sont exportés en Chine...
- Il faut imposer des mesures aux entreprises pour limiter les suremballages.
- Problème de la déforestation au niveau mondial.

### **CE QUE NOUS FAISONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET/OU LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Tri sélectif des déchets.
- Recyclage.
- Nos actions menées en faveur de l'environnement ne nous permettent pas de faire des économies, car les circuits courts sont plus onéreux que la production industrielle.
- Compostage

### **CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE**

- Favoriser les circuits courts et le bio local ou national.
- Réinstaurer le système de consigne des emballages en verre.
- Favoriser les crédits d'impôts
- Fixer le CO2 en utilisant toutes les surfaces disponibles en plantation d'arbres
- Encourager une démarche citoyenne de recyclage.
- Eviter les taxations punitives et encourager les démarches positives.
- Aider au recyclage
- Eteindre l'éclairage public, ainsi que l'éclairage des immeubles lorsqu'ils sont vides.
- Augmenter le nombre d'aires de stationnement pour le covoiturage.
- Favoriser le télétravail en améliorant notamment la connexion Internet.
- Les aides et dispositifs du Gouvernement pour améliorer l'isolation de l'habitat sont trop compliqués, et ne s'adressent qu'aux personnes sans ressource. De plus, beaucoup d'entreprises se sont engouffrées dans cette brèche pour proposer, de façon très intrusive, n'importe quoi, de sorte que nous n'avons plus confiance.
- La transition écologique doit être financée par le budget général de l'Etat et par la fiscalité écologique.
- Il faut taxer les entreprises selon l'adage : «Pollueurs-Payeurs ».
- Encourager le covoiturage.
- Aider les entreprises qui innovent dans le domaine des économies d'énergie

### **LES MODES DE CHAUFFAGE SUR MESSIMY SUR SAÔNE**

- Gaz ; fioul, Electrique et Bois.
- **Nota au sujet du gaz :** Pour des raisons de rentabilité, le gaz n'est pas distribué sur tout le village, alors que cela aurait pu contribuer à remplacer des chaudières vieillissantes et donc plus polluantes.

### **L'organisation des services publics**

Préambule : Les participants n'ont pas directement répondu aux questions, faute de temps imparti à chacun des thèmes, voici les idées, remarques et réflexions:

#### **L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

##### **1- Que pensez-vous de l'organisation de l'Etat et des administrations en France ? De quelle manière cette organisation devrait-elle évoluer ?**

Le système est trop lourd, avec trop de strates et d'échelons administratifs. Certains hauts fonctionnaires sont trop bien payés, il faut réduire leur rémunération. De plus, beaucoup n'ont pas de compétences pour leur poste. Il faudrait parfois manager le public sur le principe du privé.

##### **4- Quels sont les niveaux de collectivités territoriales auxquels vous êtes le plus attaché ?**

Les habitants disent être attachés à la commune en priorité, même s'il y a parfois beaucoup d'indulgence vis-à-vis des élus locaux.

#### **LES SERVICES PUBLICS**

##### **6- Estimez-vous avoir accès aux services publics dont vous avez besoin ?**

##### **Si non quels types de services publics vous manquent dans votre territoire et qu'il est nécessaire de renforcer ?**

Il y a un manque de services publics. De plus, des problèmes pour les heures d'ouverture, il faut augmenter l'amplitude d'ouverture. C'est compliqué de faire refaire la CNI par exemple, quand on s'adresse aux mairies dédiées à ce service, on se fait refouler car ils ont trop de travail.

Il faudrait allonger la durée de validité de la CNI, tant que l'on ne change pas de statut, il n'est pas nécessaire de la faire refaire.

##### **9- Quels nouveaux services ou démarches souhaitez-vous voir développés sur Internet en priorité ?**

La dématérialisation, n'est pas facilement accessible pour de nombreuses personnes. Il est nécessaire de développer la proposition numérique dans les mairies, avec un accompagnement d'un agent.

##### **14- Quels sont les services publics qui doivent le plus évoluer selon vous ?**

Les services publics n'ont pas évolué positivement. En particulier l'hôpital qui doit le plus bouger....

##### **18- Pouvez-vous identifier des règles que l'administration vous a déjà demandé d'appliquer et que vous avez jugées inutile ou trop complexe ?**

Trop de complexité, par exemple la loi du travail : il n'y a aucune lisibilité, et on ne sait pas quels sont nos droits.

Mise en évidence aussi de la complexité de la réglementation routière.

##### **20- Faut-il revoir le fonctionnement et la formation de l'administration ?**

La gestion des syndicats mixtes.

##### **21- Comment l'Etat et les collectivités territoriales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté ?**

Il y a trop de députés et de sénateurs

Il faudrait gérer le budget de l'état comme celui des familles... avec attention, parcimonie...

## - Vie économique

Dans cette nouvelle rubrique, nous avons voulu mettre en lumière tous les artisans et commerçants ... de notre village. Pour cette édition "Printemps" d'Info Village, ce sont les entreprises **d'Anne-Sophie Michel** et de **Fabien Gimaret** qui sont sorties du tirage au sort et nous vous présentons le dernier professionnel des locaux Rue du Bourg.



Connaissez-vous le métier de graphiste ? C'est ce que nous avons tenté de découvrir en rencontrant Anne-Sophie MICHEL, graphiste depuis une vingtaine d'années et messimienne depuis l'année 2013.

Pour Anne-Sophie l'aventure commence par une formation en arts appliqués, puis elle forge son expérience dans une agence web parisienne qui travaille pour des grandes enseignes comme L'OREAL ou encore BLEDINA.

En arrivant dans la région, elle décide de se mettre à son compte, continue à travailler pour Blédina, mais également pour d'autres entreprises, associations... aussi bien pour des sites web que pour des supports papiers (plaquettes, affiches...)

Toute affiche, brochure publicitaire, emballage... au cours de leur conception, passent entre les mains d'un graphiste qui va lui donner une identité visuelle, choisir la typographie, les couleurs, le papier, positionner les éléments (textes, images...) Mais auparavant il faut comprendre l'esprit de l'entreprise, de l'association (du commanditaire).

Le résultat doit être lisible, harmonieux, captivant. Le but est d'informer ou encore promouvoir un évènement ou un produit. Aujourd'hui Anne-Sophie cherche également à développer un nouveau concept : des fiches à destination du grand public qui pourraient être distribuées au travers des réseaux de papèterie, ou à destination des entrepreneurs comme nouveaux supports de communication.

Vous l'avez compris c'est un métier exigeant qui demande de la recherche permanente.

Alors vous, les professionnels, associations, particuliers Messimiens, pour votre communication vous savez maintenant que vous pouvez compter sur cette spécialiste !



C'est un monument de Messimy Sur Saône, que nous allons tenter de résumer en une demi-page !

En effet c'est l'entreprise GIMARET qui a été tirée au sort dans le cadre de nos mini articles, pour vous faire découvrir les entreprises siégeant sur notre village.

Quelques chiffres en mise en bouche : l'entreprise a été créée par Jean-Marc en 1985. Il a commencé seul sur le site de la ferme de ses parents ; puis rapidement le besoin d'un employé se fait ressentir et c'est en 1987 que le premier chauffeur rejoint l'entreprise, puis un deuxième, puis un troisième... au total ce n'est pas moins de 130 salariés, saisonniers et apprentis compris qui se sont succédés.. Oui, car c'est un point d'honneur pour cette PME de former tous les ans des jeunes! Certains salariés ont désormais créés leur propre affaire. L'équipe est depuis plusieurs années stabilisée à 5 chauffeurs et une secrétaire comptable. C'est en 2017 que Fabien prend la gérance, suite au départ à la « retraite » du papa.

Désormais l'activité est plus orientée vers l'agricole, cela représente environ 90% de son activité, le reste étant du terrassement spécialisé dans l'aménagement rural : curage de lagune, étangs, drainage, aménagements fonciers au profit des collectivités territoriales.

L'autre volet, celui de l'agriculture est devenu très pointu... tout d'abord il faut préciser que c'est un prestataire de service et propose notamment des travaux dits de A à Z au profit de propriétaires terriens privés.

Cela va du labour à la récolte en passant par l'épandage, mais aussi du négoce pour le fourrage.

Grâce à l'évolution de la technologie, le métier est devenu très méticuleux : il faut doser au gramme près ! Ainsi avec la cartographie des parcelles, les intrants (engrais, produits phyto) sont appliqués avec précision et dosages le plus limité car contrairement aux idées reçues c'est bel et bien la protection de la nature le leitmotiv de l'entreprise ! Et pour cela il faut investir de plus en plus dans le matériel, on peut ainsi citer pêle-mêle une moissonneuse-batteuse, sept tracteurs, un chargeur télescopique, une pelle sur chenille, un porte char et naturellement toute l'électronique embarquée ! Juste pour avoir une idée de l'investissement, le budget pour une moissonneuse est de l'ordre de quatre cent mille euros !

Le secret de cette réussite ? C'est certainement la passion mais aussi la confiance, qui se sont transmises de père en fils et qui sont ressenties tant par les clients que les fournisseurs.

Alors toutes nos félicitations et longue vie pour cette belle entreprise, Jean-Marc et Fabien !

Monsieur Clément Josbé ostéopathe D.O à ouvert son cabinet le 22 mars dernier au 233 rue du Bourg.

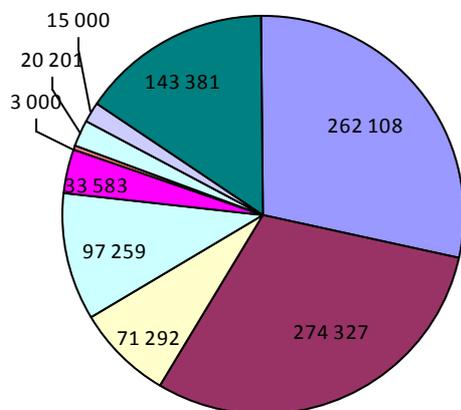
Vous pouvez le joindre au 07. 78. 46. 07 85 ou par mail josbe01@hotmail.fr

# – Cap sur les Commissions Communales

## Commission finances

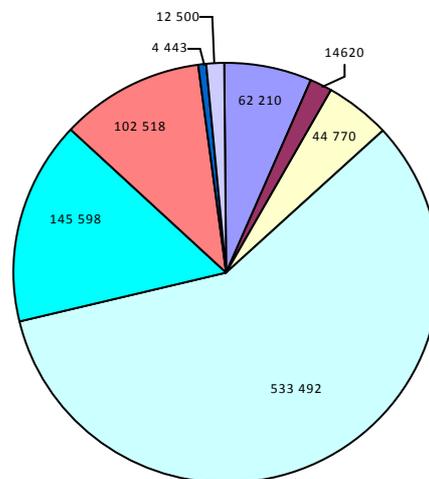
### BUDGETS 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



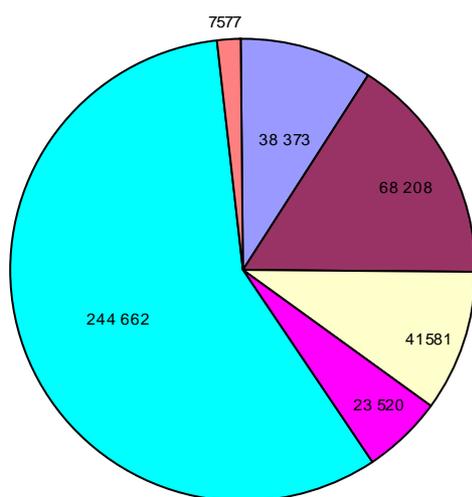
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux provisions
- 042 - Dotations aux amortissements
- 022 - Dépenses imprévues
- 023 - Virement à l'investissement

Recettes de fonctionnement par chapitre



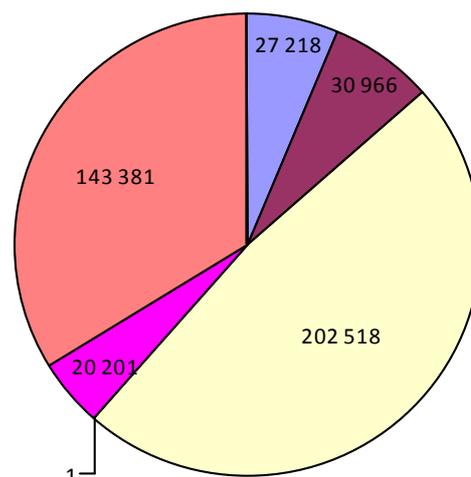
- 002 - Excédent antérieur reporté
- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels
- 78 - Reprises sur provisions

Dépenses d'investissement par chapitre



- 001 - Solde d'exécution reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 27 - Autres immobilisations financières
- Opérations d'équipement (21 - 23)
- 020 - Dépenses imprévues

Recettes d'investissement par chapitre



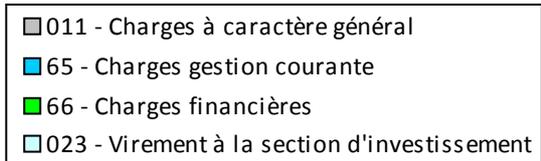
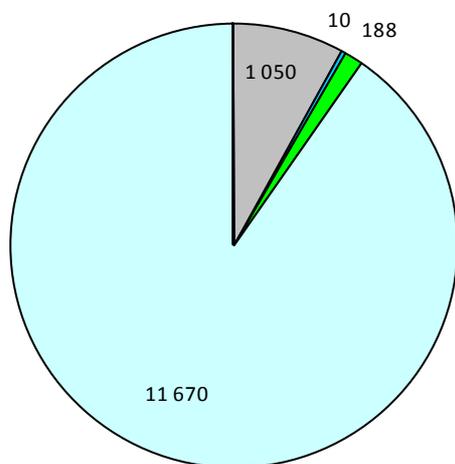
- 13 - Subventions d'investissements
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 024 - Produits de cession
- 040 - Amortissements
- 021 - Virement du fonctionnement

# – Cap sur les Commissions Communales

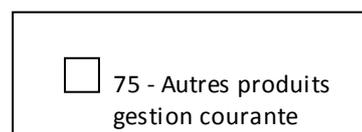
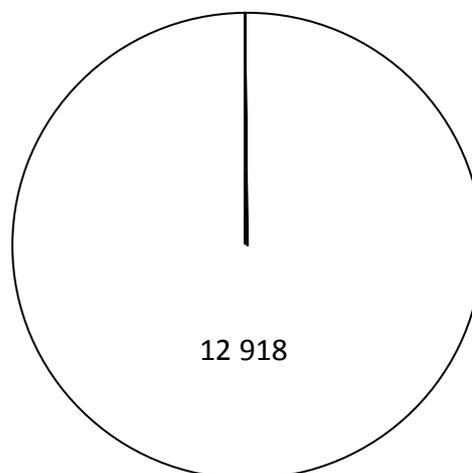
## Commission finances (suite)

### BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

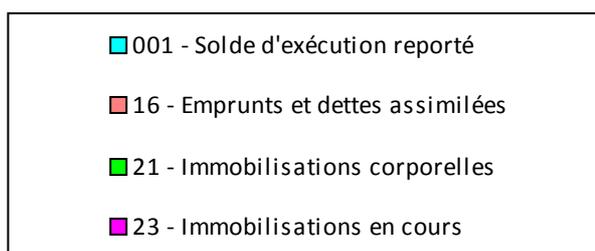
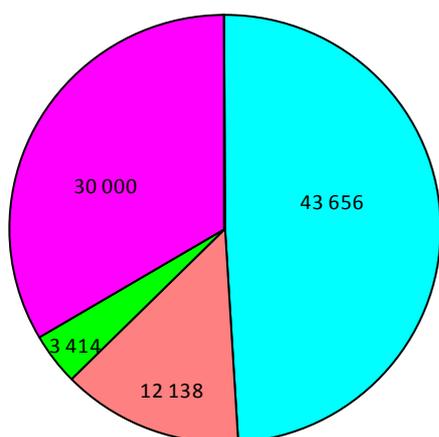
Dépenses de Fonctionnement par chapitre



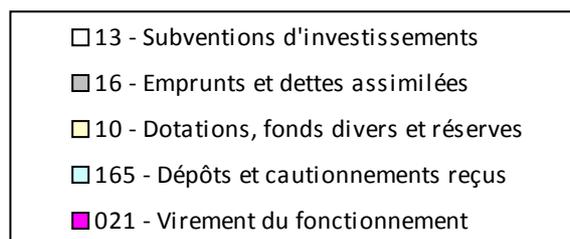
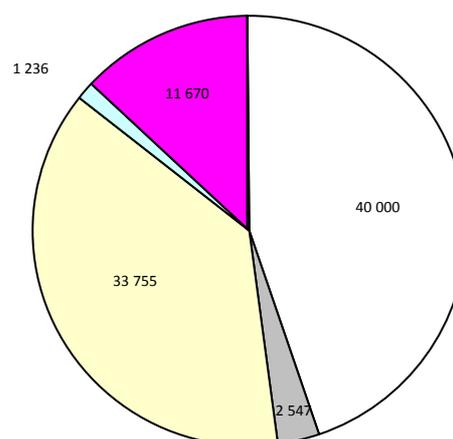
Recettes de fonctionnement par chapitre



Dépenses d'investissement par chapitre



Recettes d'investissement par chapitre



## – Cap sur les Commissions Communales

### Commission bâtiment

Attendus depuis de nombreuses années, les travaux de réfection de la face nord de l'église ont été réalisés au mois de mars par la société KARA de Messimy s/s.



Prochainement, cette entreprise va restaurer la croix de Mission au Sablon ainsi que 2 autres croix, route de Lurcy et Montbrian.

### Commission environnement

La commune est attentive au fait que l'interdiction de brûler des déchets verts met en difficulté de nombreuses personnes, en particulier quand les volumes de déchets verts ne justifient pas l'intervention d'un professionnel.

Il est nécessaire de posséder une voiture et une remorque.

Nous cherchons des solutions.

Il est proposé dans un premier temps de mutualiser la location d'un broyeur sur 1 ou 2 journées, et de le mettre à disposition des habitants selon un certain nombre de conditions :

- L'agent technique du village utiliserait l'appareil ;
- Il irait à domicile chez les personnes intéressées, les branchages seraient déjà coupés et sortis devant le domicile. Votre présence et votre aide seraient nécessaires ;
- Le service serait payant ;
- Cette location devrait avoir lieu au mois de Novembre 2019.

Il reste encore des éléments à préciser : le tarif, le jour d'intervention, l'heure, le volume des branchages que vous pourrez broyer... Ceux-ci dépendent du nombre de personnes qui seront intéressées et qui s'inscriront.

Nous pourrions vous apporter des précisions après le recensement des personnes qui seront intéressées et qui s'inscriront.

Afin de nous permettre d'avancer dans cette proposition, nous vous demandons de remplir le questionnaire en encart et de le ramener à la mairie avant le 31 mai .



## – Cap sur les Commissions Communales

### Commission environnement - suite

Et si chacun de nous participait à la préservation de la biodiversité ??

Savez-vous par exemple que les insectes sont indispensables au maintien de la vie sur terre ?  
pourtant, on nous annonce une disparition de 70% des insectes...

Quels sont leurs rôles ??



- Si les insectes disparaissaient de la chaîne alimentaire, plusieurs espèces animales cesseraient d'exister à leur tour, dont l'homme...



Les insectes sont d'efficaces pollinisateurs : en participant à la fécondation des fleurs, ils **accroissent la production de fruits et légumes. PAS D'INSECTE, ZERO FRAISE, ZERO CERISE,**



**ZERO COURGETTE, ZERO TOMATE ....**

Les abeilles et les bourdons sont les meilleurs pollinisateurs parce qu'ils visitent successivement des fleurs de la même espèce, assurant ainsi leur fécondation. Mais ils ne sont pas les seuls : Papillons, mouches, guêpes, fourmis, moustique, coléoptères participent aussi à la pollinisation quand ils se posent sur les fleurs à la recherche de nectar, de pollen ou de petits insectes.

Ces petits éléments du règne animal constituent, par leur nombre, une source essentielle de nourriture pour divers autres animaux : oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens et mammifères.

De nombreuses espèces vivent sous terre durant au moins une partie de leur vie. En creusant des galeries, ils favorisent l'aération du sol et facilitent la croissance des racines

### COMMENT FAVORISER LA BIODIVERSITE AU JARDIN ??



### ACCUEILLENZ DES VÉGÉTAUX VARIÉS

Des végétaux aussi variés que possible vont à la fois abriter et nourrir la faune auxiliaire et éviter la propagation des parasites et des maladies.

**Mettez le plus possible de fleurs** et **ne TONDEZ pas la pelouse avant LA FIN** du printemps, pour préserver les insectes et oiseaux qui nichent au sol. Après la tonte, laissez l'herbe au sol nourrir les insectes et les vers.... Vous pouvez aussi laisser des zones non tondues, que vous nettoierez à l'automne quand l'herbe aura séché.

**Préservez les haies existantes ou plantez des haies champêtres** : plus la haie est variée, moins elle est sensible aux attaques de maladies et plus elle est bénéfique à la faune auxiliaire. Privilégiez le noisetier, le charme, et surtout les arbustes fournissant des baies ou des petits fruits aux oiseaux : sureau, aubépine, prunellier, sorbier, houx, groseillier...

## – Cap sur les Commissions Communales

### Commission environnement - suite



Source: agence santé publique France.



2018 est l'année la plus chaude jamais enregistrée en France. Ce n'est pas un cas isolé : 9 des 10 années les plus chaudes ont eu lieu après l'an 2000. Au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, le seuil critique de 2 °C de hausse de la température mondiale sera dépassé avant la fin du siècle, entraînant de manière irréversible un emballement du climat et la multiplication des catastrophes.

La qualité de l'air est responsable de 9% de la mortalité en France.

## – Cap sur les Commissions Communales

### Commission affaires scolaires

#### Remise permis Internet aux enfants du CM2

Parmi les multiples activités, notre école de Messimy-sur-Saône a eu la bonne idée d'organiser une action de sensibilisation à l'utilisation d'Internet pour les enfants de CM2, avec ses multiples apports mais également ses pièges. La séance s'est déroulée le vendredi 5 avril dernier et a été animée avec beaucoup de talents par deux personnes de la gendarmerie venues spécifiquement et qui ont expliqué dans un langage direct les différents risques, et comment les déjouer. Les enfants ont été très attentifs et disposaient d'un guide (le « code » du permis internet) avec des explications et illustrations très claires. La séance s'est terminée avec un questionnaire qui a permis de faire une évaluation des acquis ciblés sur les bons réflexes à avoir dans différentes situations. Tous les enfants ont eu de très bonnes notes allant de 8 à 10 leur permettant d'obtenir leur « permis » remis en séance par le vice-président de la commission affaires scolaires.



Bravo aux enfants pour ce résultat, félicitations à l'école pour cette initiative et un grand merci aux gendarmes pour leur mobilisation sur ce sujet important.

*Les Membres  
des Commissions  
vous souhaitent  
une bel été*

## - Vie Associative - Animations

### **Bibliothèque Municipale**

Quoi de neuf à la bibliothèque ?

Le 4 mai, nous participerons à la journée de l'eau organisée par la commune, en proposant l'accueil des enfants lors de la conférence, temps pendant lequel nous organiserons diverses animations. Nous recevrons les conteuses l'après midi pour un spectacle d'environ une heure ( voir le programme de la journée) . Une exposition de livres sur la thématique de l'eau sera également accessible aux heures d'ouverture de la bibliothèque.



Le 25 mai, de 14h30 à 16h30, nous proposerons un atelier aux enfants sur le thème du printemps et de la fête des mères. De belles créations en perspective ! Nous vous informerons très bientôt sur les modalités d'inscription. Le matin , des lectures à haute-voix seront aussi proposées. Le thème des mères est un sujet qui a largement inspiré (et qui inspire toujours !) la littérature...

Le 13 avril , nous avons renouvelé 350 livres auprès de la Bibliothèque départementale. Nous prévoyons également de nouveaux achats sous peu. N'hésitez pas à nous rendre une petite visite pour les découvrir.

A très bientôt ...

*L'équipe de la bibliothèque*

### **Ecole**

Les élèves de l'école ont fêté l'arrivée du printemps vendredi 29 mars. Tous les élèves se sont déguisés sur le thème des continents. Le soleil et la bonne humeur étaient présents !

Les élèves de CM2 ont passé le permis internet ; ils ont été sensibilisés aux risques liés à l'utilisation d'internet. Un diplôme leur a été remis par M. Surieux (officier de police judiciaire), en présence de M. Michal, président de la commission scolaire.

La fête de fin d'année se déroulera le vendredi 28 juin 2019 à partir de 16h30 pour les jeux ; le spectacle commencera à 18h30.



## - Vie Associative - Animations

### *Le Club de l'Amitié*

Les réunions du Club se termineront fin avril avec un petit repas.

La reprise se fera au mois d'Octobre.



**Lucienne Ansoud**  
**Présidente**

### *La Compagnie des Artistes*

Exposition des tableaux réalisés par tous les artistes, Petits et Grands

Le 18 et 19 Mai 2019 de 10h à 18h.

VERNISSAGE : Samedi 18 Mai à 11h30

Salle Polyvalente de MESSIMY sur SAONE

Avec ANNE ESCHENLAUER artiste peintre en invitée d'honneur



**La Présidente**  
**Dominique CAPRIA**

### *Amicale classes 4 & 9*

La classe en 4 et 9 de Messimy sur Saône tient à remercier l'ensemble des participants et a été heureuse de pouvoir partager ce week-end exceptionnel avec les habitants du village.

Défilé, entouré des applaudissements a été un moment d'émotion pour chacun.

Nous déplorons cependant les comportements inappropriés qui sont venus altérer les festivités, notamment la consommation excessive d'alcool, les dégradations et autres désagréments.

Les conscrits vous remercient, car sans vous, nous ne serions rien !

**Le Bureau**



## - Vie Associative—Animations

### *Les Amis de la Mâtre*

Encore une belle réussite pour notre troisième concours de belote coincée du 26 février et cela malgré une très forte concurrence de la météo avec une très belle journée printanière. Nos fidèles joueurs de Messimy et d'ailleurs étaient tout de même au rendez-vous et nous les en remercions.

Merci également à la municipalité pour le prêt de la salle et d'avoir fait l'acquisition de tables supplémentaires ce qui nous a bien arrangé.

Et pour finir, un grand merci aussi à tous les sociétaires présents ce jour là ainsi qu'à leurs épouses pour la confection des gâteaux.

Merci à tous et rendez-vous en 2020

*Le bureau*



-----  
**Comme chaque année, Les Amis de la Mâtre  
ont le plaisir de vous informer que leur  
Fête de la pêche  
Se déroulera le Samedi 22 juin 2019**

Cette manifestation est ouverte à tous et nous vous invitons à venir partager ce moment de détente et de convivialité très sympathique.

L'organisation reste la même que d'habitude avec :

#### **Pour les enfants de moins 14 ans :**

Pêche + Repas ou repas seul uniquement le midi ( tarif enfant )

Pêche seule ( **option réservée exclusivement aux enfants** )

#### **Pour les adultes :**

Pêche + repas ou repas seul le midi

Possibilité de prendre une carte de pêche supplémentaire l'après-midi, mais cette option est réservée aux personnes ayant pris le repas simple à midi ou le repas + pêche.

**Début de la pêche : 9H00 / Nombre de prises : 5 truites maximum**

**Pour mémoire, la pêche à l'asticot est interdite.**

**Nous rappelons également que les enfants restent sous la responsabilité des parents.**

Buvette et casse-croûte dès 8H00

**Réservations Dimanche matin 16 juin à la salle du presbytère de 10 à 12 heures ou contacter :**

Jean-Paul VERGER 392 chemin des Ferrières 01480 Messimy/S Tel **04 74 67 88 55** ou **06 42 88 67 58**

Ou Christian FELTRIN 125 chemin de Prénois 01480 Messimy/S Tel **06 60 33 71 97**

Nous comptons sur votre présence et nous serons heureux de vous accueillir pour cette journée de détente.

## - Vie Associative—Animations

### **Amicale des classes 2 et 7**

Dimanche 13 janvier, la classe c'est réunie pour son assemblée générale et le tirage des rois. Une quinzaine de personnes était présente.

Vendredi 22 février, les conscrits et leurs conjoints se sont retrouvés pour un repas au restaurant "le Faisan Doré"

Samedi 30 mars, tous les disponibles œuvrant à la friture et à la brocante avaient rendez-vous au Bowling de Limonest. Un après-midi très convivial et bien apprécié de tous (à renouveler).

Puis, pour clôturer cette journée, nous avons partagé le repas au restaurant "au Jardin Gourmand" à Ambérieux.

Dates à retenir :

Dimanche 8 juillet sous la Halle , friture

Et dimanche 29 septembre, brocante.



**Le Bureau**

### **Les Chanteurs du Val de Mâtre**

#### CONCERT :

Samedi 06 avril en l'Eglise de Guéreins, les Chanteurs du Val de Mâtre ont interprété leur concert annuel sous la direction de leur chef de chœur Silvia LOZOVAN.

Nous tenons à remercier tout notre public, votre présence a joué un rôle dans la réussite de cet événement.

Le 27 avril 2019, notre chorale se déplacera à la salle des Fêtes de Les Chères, pour un concert Inter Chorale.

Exceptionnellement, cette année nous ne ferons pas de concert à la Chapelle des Minimes pour la fête de la Musique.

#### VENTE DE FLEURS :

Notre vente de fleurs et plançons a lieu Samedi 04 mai 2019 de 9 heures à 13 heures sans interruption.

Nous serons très heureux de vous accueillir.

A très bientôt.

Les  
Chanteurs  
du Val de Mâtre



Vendent Fleurs et Plançons  
Halle de Messimy/S

Samedi 4 Mai  
9h à 13h

**Les Chanteurs du Val de Mâtre**

## - Côté Pratique ... info

### Etat Civil

#### Naissances

Éléa CARVALHO 20 janvier 2019  
 Amine KESSIS 24 janvier 2019  
 Maé BRUNON 22 mars 2019



#### Décès

Joaquim DA ENCARNAÇÃO SANTOS 20 janvier 2019  
 Cindy PORTAY 27 janvier 2019  
 Diogène CIANI 14 mars 2019



### SMICTOM

Calendrier de rattrapage concernant les collectes des déchets en port à port pour le jour férié de 2019:

Lundi 10 juin "Pentecôte" remplacé par le mercredi 12 juin

Veuillez sortir votre bac la veille au soir.

Horaires d'été de la déchèterie: 1<sup>er</sup> avril au 29 septembre 2019



Lundi	9h00–12h00	14h00–18h00
Mardi	9h00–12h00	14h00–18h00
Mercredi	9h00–12h00	14h00–18h00
Judi	9h00–12h00	14h00–18h00
Vendredi	9h00–12h00	14h00–18h00
Samedi	9h00–18h00	

Nouvelle adresse pour les bureaux du SMICTOM:  
 627 route de Jassans  
 01480 Trévoux  
 (accès par le parking de la CCDSV)

### Hauteur d'Eau

Récapitulatif de la pluviométrie sur les 12 mois de l'année 2018: 798,1 mm

Pour le 1<sup>er</sup> Trimestre de 2019

JANVIER	FEVRIER	MARS
22,1 mm	21,8 mm	21,5 mm



**Roger Grange**

Contact : Laurette Massé  
 06.23.94.87.63  
 Eurekap.ppp@gmail.com  
 Facebook : eurekap

### Côté pratique



Pour quelles raisons faire appel à la psychopédagogie positive ?

Mon enfant n'a plus envie d'aller à l'école, il a perdu le goût d'apprendre,

Ma fille a perdu tout sa confiance en soi suite à quelques mauvaises notes...

Mon enfant a du mal à se concentrer en classe...

Mon ado apprend ses leçons, mais perd tous ses moyens lors des examens.

Je suis un papa, un maman dépassé(e) par la relation avec mon enfant. Je n'arrive plus à l'aider ! Etc...

L'approche est systématiquement bienveillante, attentive et sans jugement. Elle conjugue confiance et respect de la vie privée.

Chacun de nous possède ses propres ressources pour réussir : **Trouvons les nos nôtres !**



# - Conseil Municipal

## Séance du 25 janvier 2019

Présents : J.C. Mourregot – V. Gelas - P. Ruiz – A. Velu - N. Feltrin – P. Brunel – J.M. Gimaret – T. Michal – L. Wynarczyk – C. Morateur – C. Fortin.

Excusé : C. Beguet (pouvoir à V. Gelas)

Absents : Y. Badoil - J. Valero – B. Doucet-Bon

Secrétaire de séance : J.M. Gimaret

Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.
- **A CONNAISSANCE** des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
  - ~ M. Jérôme GRAU demande l'installation d'une signalisation verticale « Stop » chemin de la Saône. Il s'agit encore d'un problème de vitesse. Ce sujet sera étudié par la commission Sécurité. Il n'est pas sûr que ce soit un panneau qui fasse rouler moins vite les personnes inconscientes.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur quatre transactions portant sur les immeubles bâtis sis 485 chemin des Ferrières, 79 allée des Lilas, 194 rue du Bourg et 06 allée des Pervenches.
  - ~ le choix de la Société AXIMA Centre pour les travaux complémentaires du cheminement piétonnier route d'Ars, jusqu'au carrefour de la RD 933, avec un montant de 3 980 € HT (4 776 € TTC),
  - ~ l'acceptation e l'offre complémentaire du Bureau LATITUDE U.E.P. de Sain-Bel (Rhône) , dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, pour la production du nouveau dossier d'arrêt, la production de la notice au titre du code de l'environnement, la concertation (réunion publique et panneau), les réunions techniques et la finalisation de la phase 5 du marché, avec un montant de 6 305 € HT (7 566 € TTC),
  - ~ l'acceptation de la convention d'honoraires de la SCP BOUTET-HOURDEAUX, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation – sise à Paris 17<sup>ème</sup> – 17 boulevard Raspail, dans le cadre de la mission de défendre la commune au pourvoi formé par M. Claude FORTIN à l'encontre du jugement rendu par le tribunal d'instance de Trévoux le 24 juillet 2017, avec un montant des frais et honoraires fixés à la somme de 2 400 € HT (2 880 € TTC).
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2019 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 et d'affecter les dépenses comme présentées, soit 4 702 € au chapitre 20 Immobilisations corporelles (article 202 pour mission complémentaire révision PLU) et 4 800 € au chapitre 23 – Opération 226 – Réfection chaussées voirie (article 2315 pour complément cheminement piétonnier route d'Ars).
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2019 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 au budget annexe Locaux commerciaux et d'affecter les dépenses comme présentées, soit 30 000 € au chapitre 23 Immobilisations en cours (article 2313 pour travaux d'aménagement intérieur local LCO)
- Dans le cadre de la demande de protection fonctionnelle de Monsieur Jean-Claude MOURREGOT, Maire, suite assignation en intervention devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, M. Jean-Claude MOURREGOT et M. Claude FORTIN, conseillers intéressés, sont invités à quitter la salle. Par mesure de précaution et compte-tenu qu'ils sont assignés également devant le Tribunal de Grande Instance, M. Vincent GELAS, M. Philippe BRUNEL, M. Pierre RUIZ, Mme Agnès VELU et Mme Nathalie FELTRIN sont également conviés à quitter la salle. La demande de M. Claude FORTIN pour que Mme Laurence WYNARCZYK et M. Alain GUEX quittent également la salle n'est pas retenue. Après avoir été désigné, en se basant sur l'ordre du tableau, comme président de séance, M. Jean-Marc GIMARET constate l'absence de quorum pour délibérer sur ce point et le renvoi au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 à 19 heures 00, séance au cours de laquelle le conseil municipal pourra délibérer sans condition de quorum.

## - Conseil Municipal

### Séance du 25 janvier 2019 - suite

- **RENOUVELLE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la convention d'inspection « santé et sécurité au travail » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la communication / culture / animation / jeunes du 07 janvier 2019 ; à la Révision du Plan Local d'Urbanisme du 22 janvier 2019 et à l'Environnement et la Communication du 23 janvier 2019.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjointes, depuis le conseil municipal du 21 décembre 2018, de deux permis de construire (extension maison individuelle et construction maison individuelle), de cinq déclarations préalables et un certificat d'urbanisme opérationnel dont le projet n'est pas réalisable. Des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux ont été déposées : une visite de conformité a été fixée pour un permis de construire, une autre est en attente d'une date et la troisième a fait l'objet d'une attestation de non-contestation. La SAFER a transmis deux informations concernant ma vente de biens sis Les Marques et aux Bon-nevières.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

### Séance du 1er février 2019

Présents : J.C. Mourregot – P. Ruiz - A. Velu – N. Feltrin – J.M. Gimaret - C. Beguet – T. Michal – L. Wynarczyk - C. Morateur - B. Doucet-Bon.

Excusés : V. Gelas – P. Brunel – Y. Badoil

Absents : C. Fortin - J. Valero

Secrétaire de séance : T. Michal

Suite à l'absence du quorum pour le point n° 5 de l'ordre du jour de la séance du 25 janvier 2019, le Conseil Municipal a renvoyé l'étude de ce point au 1<sup>er</sup> février à 19 heures 00 et délibérera dessus quel que soit le nombre de membres présents, car il n'y a pas de condition de quorum.

Avant de passer à l'étude de ce point de l'ordre du jour, M. Jean-Claude MOURREGOT, conseiller intéressé quitte la salle. Par mesure de précaution et compte-tenu de l'assignation également devant le Tribunal de Grande Instance, M. Pierre RUIZ, Mme Agnès VELU et Mme Nathalie FELTRIN quittent la salle.

En tenant compte de l'ordre du tableau des conseillers municipaux, la présidence de séance est confiée à M. Jean-Marc GIMARET.

Le conseil municipal :

- **ACCORDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Claude MOURREGOT, Maire et décide de prendre en charge les honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts.

### Séance du 1er mars 2019

Présents : J.C. Mourregot – V. Gelas - A. Velu – P. Brunel – J.M. Gimaret - C. Beguet – T. Michal – C. Morateur – C. Fortin – C. Fortin - B. Doucet-Bon.

Excusées : N. Feltrin – Y. Badoil

Absent : L. Wynarczyk - J. Valero

Secrétaire de séance : P. Brunel

Le Conseil Municipal :

Prend acte que la séance est enregistrée.

**A CONNAISSANCE** des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :

- ~ M. Marc DU VERNE concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

### Séance du 1er mars 2019 - suite

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur les immeubles non bâtis sis 277 chemin de la Saône et La Rivière,
  - ~ le choix pour les travaux d'aménagement intérieur du local LCO :
    - \* Plâtrerie Peinture : SARL ROLLAND Jean-Paul de Messimy-sur-Saône pour 3 432,40 € HT
    - \* Plomberie Sanitaire : EURL Franck NICOLE de Montceaux pour 2 622,14 € HT
    - \* Electricité : JM4ELEC SARL de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour 6 122,01 € HT
    - \* Sol : SC CARRELAGE EURL de Messimy-sur-Saône pour 4 614,04 € HT
    - \* Plafond : SARL Tendance Plafond de Messimy-sur-Saône pour 1 036 € HTsoit un total de 17 826,59 € HT (21 391,91 € TTC).
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 9 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2018 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 221 574,02 €, déficit de la section d'investissement de 38 736,10 €, déficit des restes à réaliser de 39 175,74 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 143 662,18 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 9 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2018 du budget annexe « Locaux commerciaux » présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 33 754,48 €, déficit de la section d'investissement de 43 655,12 €, excédent des restes à réaliser de 36 586,96 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 26 686,32 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 10 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune établi par le Trésorier.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 10 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe Locaux commerciaux établi par le Trésorier.

Avant de passer à la discussion sur l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Claude FORTIN se retire car il ne veut pas participer au débat concernant ce sujet. **DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,

  - ~ de confirmer que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par les délibérations du 24 octobre 2014 et du 27 juillet 2018,
  - ~ de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est présenté,
  - ~ d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci.
- **DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'acquitter la contribution 2019 de 12 619 € due au titre des travaux d'enfouissement des lignes aux Marques au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain par la fiscalisation, dans les conditions prévues aux articles 1609quater et 1636B du Code général des impôts et demande la mise en recouvrement de la somme précitée due au syndicat par les services fiscaux.
- **DECIDE**, après vote à mains levées, par 10 voix pour et 1 voix contre,
  - ~ d'approuver la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation de l'entrée Nord de la commune sur la RD 933 avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, avec un coût de prestation globale pour le projet de 5 400 € HT (6 480 € TTC),
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
  - ~ de prélever cette dépense à l'article 2031 du budget 2019 et ultérieur si nécessaire,
  - ~ d'inscrire cette mission à l'état de l'actif de la commune sous le numéro « MAOentréeNordRD933 » et de l'amortir sur une durée de trois ans, en application de la délibération n° 2013/04/06 du 05 avril 2013, en cas de non réalisation de l'opération.

## - Conseil Municipal

### Séance du 1er mars 2019 - suite

- **DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil à M. Lionel VIRICEL, trésorier et de fixer le taux de cette indemnité à 50%.
- **DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'inclure la ZA Les Sablons à Messimy-sur-Saône dans la compétence communautaire développement économique de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
  - ~ d'exclure du transfert de compétence à la Communauté de Communes Val de Saône Centre les locaux abritant le cabinet d'infirmiers sis 237 du Bourg à Messimy-sur-Saône.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux bâtiments et à la voirie des 28 janvier et 04 février 2019 ; à la sécurité des 04 février et 20 février 2019 ; à l'environnement et communication du 05 février 2019 ; à l'environnement/économie/agriculture du 11 février 2019 ; aux finances du 13 février 2019 ; au personnel communal du 18 février 2019 et au comité consultatif d'action sociale du 20 février 2019.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints, depuis le conseil municipal du 25 janvier, d'un permis de construire (extension maison existante, transformation garage en pièce d'habitation et piscine) et de six déclarations préalables, dont une a été transmise au service de l'Etat car concerne un poste de transformation électrique ; d'une discussion sur un permis de construire suite à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et pris la position de l'accorder ; la fixation de visites de conformité suite au dépôt de déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux et l'information transmise par la SAFER concernant la vente d'un bien sis route départementale 933.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

### Séance du 11 avril 2019

Présents : J.C. Mourregot – V Gelas – P. Ruiz - A. Velu – N. Feltrin – P. Brunel – J.M. Gimaret - C. Beguet - T. Michal – L. Wyncarczyk - C. Morateur.

Excusé : B. Doucet-Bon (pouvoir à J.C. Mourregot)

Absents : Y. Badoil – C. Fortin - J. Valero

Secrétaire de séance : N. Feltrin

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'enregistrement de la séance
- **A CONNAISSANCE** des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
  - ~ Invitation de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmerle-sur-Saône au rassemblement technique départemental et régional des jeunes sapeurs-pompiers, qui se tiendra le samedi 08 juin 2019 sur la place du marché. La proclamation des résultats aura lieu vers 17 heures 30.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur quatre transactions portant sur trois immeubles non bâtis sis lieudit « Rue Bass », En Durin 782 RD 933 et aux Tullés et sur un immeuble bâti sis 03 chemin de la Rivière.
  - ~ l'acceptation du plan de financement présenté par le SIEA, pour la modernisation de l'éclairage public à l'entrée Sud de la RD 933 en agglomération, avec un montant de travaux de 1 800 € TTC et une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 1 138,73 €,
  - ~ le choix de la SELARL de Géomètres-Experts associés COSMOS, sise à Trévoux (Ain)- 401 rue de la Sidoine, pour réaliser le levé topographique de l'entrée Nord de la RD 933 avec un montant de 2 181,50 € HT (2 617,80 € TTC),
  - ~ le choix de la SARL EAUGIS sise à Ampuis (Rhône)- 7bis rue de Montlys pour la réalisation du zonage d'eaux pluviales de la commune avec un montant de 8 610 € HT (10 332 € TTC).
- **DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter totalement l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe Locaux commerciaux en recettes d'investissement (article 1068), soit la somme de 33 754,48 € et de ne rien reporter en recettes de fonctionnement (article 002).

## - Conseil Municipal

### Séance du 11 avril 2019 - suite

- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget annexe Locaux commerciaux pour l'année 2019 (12 918 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 89 208 € en dépenses et recettes d'investissement), avec le vote des crédits inscrits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement, et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
  - **DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de couvrir le déficit d'investissement et des restes à réaliser à hauteur de 77 911,84 €, d'affecter une réserve complémentaire en investissement de 81 453 €, soit un montant de 159 364,84 € en recettes d'investissement (article 1068) et de reporter en excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 62 209,18 €.
  - **VOTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, 13,14% pour la taxe d'habitation ; 13,20% pour la taxe foncière bâtie et 53,13% pour la taxe foncière non bâtie et permettant d'obtenir un produit attendu de la fiscalité directe locale de 385 518 €.
  - **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2019 (920 151 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 424 285 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
  - **VOTE**, à mains levées, à l'unanimité, au titre de l'année 2019, les subventions aux associations.
  - **DECIDE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention, d'instaurer l'indemnité de départ volontaire telle qu'elle a été présentée, en précisant que les dispositions prendront effet lorsque la délibération aura été rendue exécutoire, de prévoir et d'inscrire les crédits au chapitre 012 « Charges de personnel ».
  - **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01) et décide d'inscrire chaque année au budget le montant de la cotisation (article 6281 – Concours divers).
- DECIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
- ~d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
  - ~d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
  - ~de désigner Monsieur Jean-Claude MOURREGOT comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Etude des Offres,
  - ~d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.
- **PREND CONNAISSANCE** du bilan d'activité 2018 de la Bibliothèque Municipale.
  - **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 19 mars 2019.
  - **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux affaires scolaires du 07 mars 2019 ; à l'environnement et communication du 18 mars 2019 ; au personnel communal du 21 mars 2019 ; à l'environnement/économie/agriculture du 25 mars 2019 et à la communication/culture/animations/jeunes du 29 mars 2019
  - **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints, depuis le conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars, de cinq permis de construire (deux pour des constructions de maison individuelle ; deux pour des extensions maison existante et pour l'extension d'un hangar matériels agricoles), d'un permis modificatif pour des changements d'ouvertures sur deux façades et quatre déclarations préalable ; de la décision d'accorder un permis de construire malgré la proposition de refus du service instructeur ; d'émettre un avis favorable sur un permis de construire suite au dépôt de pièces complémentaires ; d'un point sur les dossiers vus et transmis au service commun ADS ; de la non réalisation de visite de conformité suite au dépôt de déclarations attestant l'achèvement et la conformité de travaux, terminés depuis plusieurs années ; e la transmission d'un courrier concernant des travaux de réfection de toiture et de l'information transmise par la SAFER concernant la vente de biens lieudit Montbrian Ouest.
  - **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune [www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)  
Rubrique Info village

# Messimy Isaône



Anne Eschenlauer *Invitée d'Honneur*

**Expo 18 et 19 Mai 2019**

de 10<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup> Salle Polyvalente

Vernissage : Samedi à 11<sup>h</sup>30

**"La Compagnie des Artistes"**

Animatrice : Annie Sanchez ~

VIVE LA 9 & 4

